



52e congrès de la CGT, 13-17 mai 2019

Intervention du SNJ-CGT sur la liberté de la presse

Bonjour,

Je suis Laurent Mardelay, mandaté par le Syndicat national des journalistes CGT et délégué syndical au *Figaro*, où la CGT est devenue première organisation syndicale depuis les élections professionnelles de début avril, devant la CFDT. C'est satisfaisant mais pas suffisant pour faire changer la ligne éditoriale du journal et de son magazine.

Chers camarades,

L'amendement que nous avons proposé dans le thème 3 porte sur la liberté de la presse, le pluralisme et l'indépendance des journalistes.

La France se situe en 32e place dans le classement annuel pour la liberté de la presse. L'an prochain, la France risque de reculer au classement. Avec le mouvement social des Gilets jaunes, la situation des journalistes qui travaillent sur les manifestations s'est dégradée. D'abord cibles de quelques Gilets jaunes au début du mouvement, les journalistes sont aujourd'hui visés par les forces de l'ordre, comme tous les manifestants. Au 9 mai, 62 cas de violences policières contre les journalistes ont été recensées sur les 784 cas signalés à l'encontre des manifestants.

Nous l'avons vu lors de la diffusion du petit journal vidéo du congrès, les rapports entre la CGT et les médias ne sont pas toujours simples. Les éditocrates qui se bousculent sur les chaînes d'info et que nous avons vus dans ces vidéos ne représentent pas les 36 000 journalistes qui font honnêtement leur métier.

Le pluralisme est en danger. Cinq des sept quotidiens nationaux sont détenus par des milliardaires (*Les Echos* et *Le Parisien* par Bernard Arnault, *Le Figaro* par la famille

Dassault, *Libération* par Patrick Drahi et *Le Monde* par Xavier Niel et Daniel Kretinsky. Seuls *l'Humanité* et *La Croix* sont indépendants. Mais le quotidien fondé par Jean Jaurès est en grande difficulté et passe aujourd'hui une audience au tribunal de commerce pour assurer sa survie.

Les médias audiovisuels se sont pas en reste, avec la famille Bouygues (groupe TF1), Patrick Drahi (BFM, RMC), Bolloré (CNews)... De son côté, par son maillage territorial, l'audiovisuel public permet une information locale au plus près des citoyens, mais les chaînes et radios publiques subissent depuis des années des attaques sous couvert d'économies. Ainsi, à France Télévisions, 2 000 postes vont disparaître dans les 4 ans qui viennent.

En régions, rares sont les français qui ont le choix entre deux quotidiens régionaux. Les grands groupes de PQR se sont partagé le territoire et favorisent, chacun dans leur secteur, l'uniformité de l'information.

La presse magazine subit une vaste recomposition. Les acteurs historiques, Lagardère ou Mondadori, cèdent leurs titres à des nouveaux opérateurs qui veulent récupérer les marques pour les exploiter sur Internet à moindre coût.

La loi Bichet garantit depuis 1947 une distribution égalitaire et solidaire au sein d'un système coopératif. Sa réforme, actuellement en examen au Sénat, va fragiliser encore plus le pluralisme de la presse.

De nombreuses enquêtes le démontrent : les citoyens font de moins en moins confiance aux médias. Les militants également. La représentation des mouvements sociaux dans les médias dominants n'y est pas étrangère. Un des moyens pour regagner la confiance des citoyens est de garantir l'indépendance des journalistes. Le SNJ-CGT a revendiqué d'annexer à la convention collective la charte de Munich (1971), qui recense les droits et devoirs des journalistes et qui pourrait être alors opposable aux directions des médias.

Mais la loi Bloche de 2016 a renvoyé cette discussion au sein de chaque média et donc à une charte éthique différente dans chaque entreprise. Lorsque les citoyens n'ont plus confiance en leurs médias, ils choisissent de s'informer ailleurs et peuvent être plus sensibles aux « fake news » ou infox qui pullulent sur les réseaux sociaux.

Nous demandons une réforme profonde des aides à la presse pour les réorienter davantage vers des médias indépendants des puissances de l'argent et vers ceux qui respectent le code du travail, les conventions collectives et s'engagent dans la lutte contre la précarité.

A l'instar de l'ensemble du salariat, la profession de journalistes connaît une

précarisation d'une grande ampleur. Actuellement, sur les 36 000 journalistes cartés en France, 7 000 sont rémunérés à la pige. Pour beaucoup d'entre eux, cela signifie moins de 1 000 euros par mois et certains, avec moins de 600 euros de revenus mensuels, ne peuvent même pas prétendre à la carte de presse. Les deux tiers des nouveaux entrants dans la profession débutent leur carrière dans la précarité, comme CDD ou pigistes, quand on ne leur impose pas de se déclarer en auto-entrepreneur.

Les citoyens ont le droit d'avoir une information pluraliste, vérifiée et mise en perspective. Garantir l'indépendance des journalistes, favoriser le pluralisme et lutter contre la précarité sont des mesures urgentes pour que les citoyens retrouvent confiance dans les médias.

Merci de votre attention et bon congrès à tous.